MONTSINERY TONNEGRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°43/2016/MT
Plan de circulation des deux bourgs

DATE DE CONVOCATION

19 Septembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	: **19**
PRESENTS	: **10**
ABSENTS	: **09**
QUORUM	: **10**
PROCURATION	: **03**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1er Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2ème Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3ème Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4ème Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5ème Adjoint
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
18 OCT. 2016
ARRIVÉE
Transmis A.....

ABSENTS :
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN.**
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY.**

Délibération n°43/2016/MT
Plan de circulation des deux bourgs

Un plan de circulation est un document qui définit les règles de circulation pour les personnes et les véhicules, afin de prévenir les risques liés à cette circulation. Il permet notamment de :

- Sécuriser la cohabitation de la circulation automobile, piétonne et les transports en commun et limiter ainsi le nombre d'accidents potentiels liés à la circulation routière ;
- Fluidifier la circulation aux heures d'affluence ;
- Faciliter l'accueil des personnes extérieures.

Aussi, de nouveaux plans de circulation des bourgs de Tonnégrande et de Montsinéry vous sont proposés en annexe de ce rapport.

Ces plans de circulation incluent la mise en place de marquages au sol et de panneaux de signalisation, tel que :

- 2 marquages au sol de passages piétons au bourg de Tonnégrande ;
- 3 marquages au sol de passages piétons, 9 marquages au sol « cédez le passage », 7 panneaux « sens interdit », 9 panneaux « cédez le passage » et 2 panneaux « obligations de tourner à droite » au bourg de Montsinéry.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver les plans de circulation routière du bourg de Montsinéry et du bourg de Tonnégrande en annexe ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.
-

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°41/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur le plan de circulation des deux bourgs ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** les plans de circulation routière du bourg de Montsinéry et du bourg de Tonnégrande.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	03
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00

Le Maire,

Mairie de MONTSINERY TONNEGRANDE Secrétariat Général

Patrick LECANTE

Publication le : 19 OCT. 2016

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
18 OCT. 2016
ARRIVÉE
Transmis A.....

GUYANE SIG
La Plateforme Territoriale

Catalogue Visualiseur

Aide Légende Outils Es

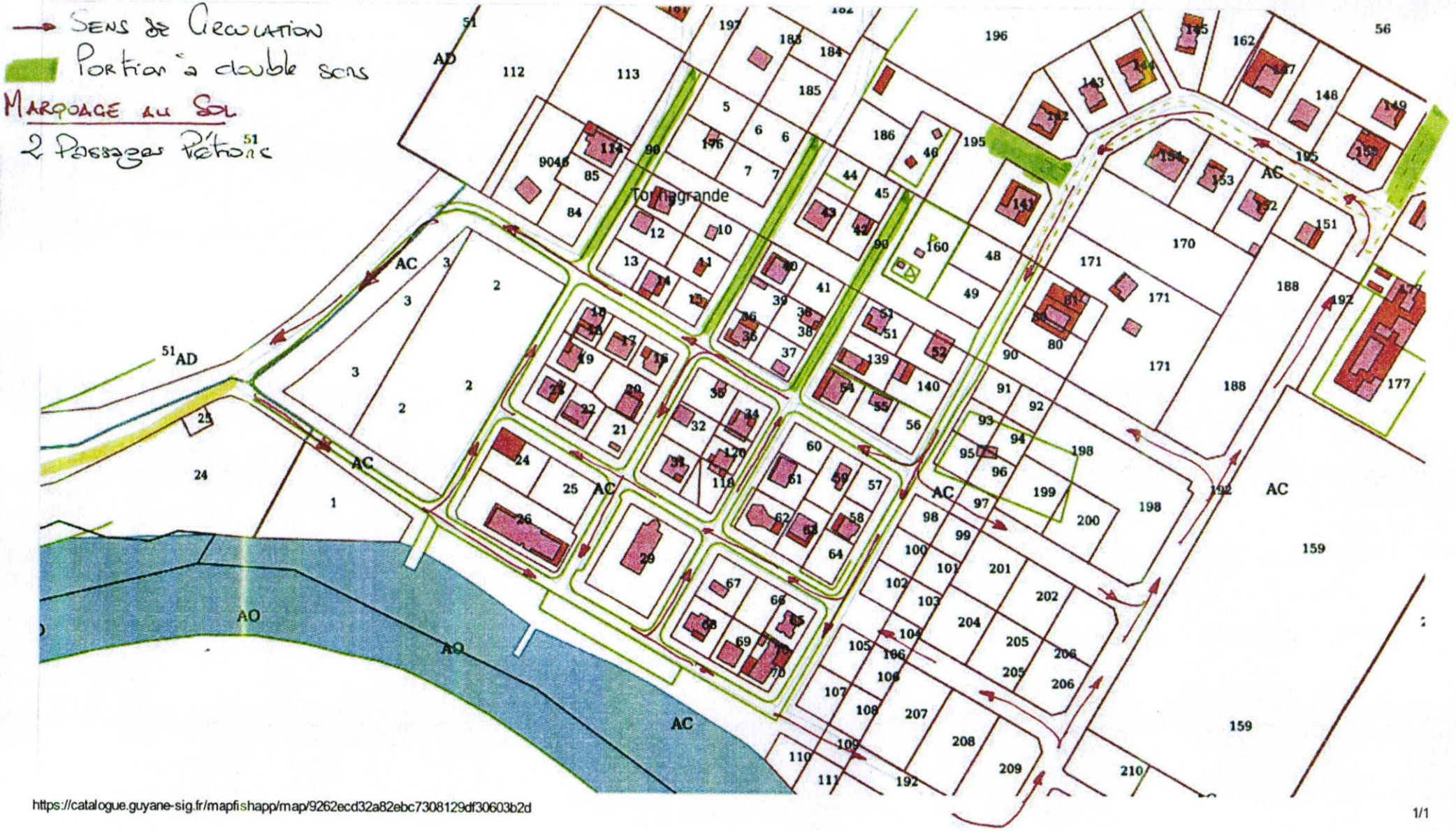

GUYANE SIG
La Plateforme Territoriale

Catalogue Visualiseur

Aide Légende Outils Es

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
ARRIVÉE
Transmis A.....
18 OCT. 2016

→ Sens de Circulation

Portion à double sens

Marquage au Sol	Panneaux
3 Passages piétons	1 Sens Interdit
9 Cédez le passage	9 Cedez le passage
	2 Obligations de tournez à droite